

LYON Justice

# « Ce ne sera pas le procès d'Alex, mais celui de la publicité »



« Facebook est une manière plus subjective de toucher les gens », affirme Alex Montvernay qui utilise le réseau social pour communiquer autour de son procès. Photo Progrès/DR

**Lundi 7 octobre se tiendra le procès d'Alex Montvernay, militant antipub. Le 24 mars dernier, il avait participé à une action de recouvrement publicitaire du siège de la métropole de Lyon.**

Les associations concernées entendent se servir de ce procès comme d'une tribune politique et mènent une grande opération de communication, y compris sur Facebook, la plus grosse plateforme pour les annonceurs publicitaires en ligne...

Son action lui avait d'abord valu plus de 26 heures de garde à vue. C'est désormais un procès qui attend Alex Montvernay, lundi 7 octobre au tribunal de Grande instance de Lyon. Le militant lyonnais de 26 ans est poursuivi pour avoir collé 200 affiches sur l'hôtel de la Métropole de Lyon, le 24 mars dernier avec une quarantaine d'autres activistes,

dans le cadre de la journée internationale contre la publicité.

Pour cette action, il risque deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. C'est beaucoup. Mais le jeune homme se dit « serein, à quelques jours du procès, grâce au collectif bien organisé dont je fais partie ». Et pour cause. Dans cette affaire, derrière l'individu, il y a le collectif. Alex Montvernay devenant un porte-parole, un porte-drapeau, un symbole d'un combat politique. Celui de « lutter contre les effets négatifs, directs et indirects des activités publicitaires sur l'environnement et les ci-

toyens ». Celui de se réapproprier l'espace public et de peser dans le débat autour de la pression publicitaire dans la Métropole.

**De la communication sur Facebook qui domine le marché publicitaire en ligne**

« En termes de sanctions, on trouve ça grotesque et disproportionné. »

**Benjamin Badouard, président du collectif Plein la vue**

Ainsi, le collectif Plein la vue, l'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP) et la branche Action non violente (ANV) du mouvement Alternatiba, unies dans l'action du 24 mars, se

mobilisent. Communiqués de presse, appel à la mobilisation de soutien le jour du procès, appel aux dons, ou encore témoignages de soutien en vidéos se sont multipliés. Y com-

## Deuxième procès en un mois pour le collectif ANV Rhône

Le procès du militant Alex Montvernay, le 7 octobre au tribunal de grande instance de Lyon, intervient un peu plus d'un mois après un premier procès de militants du collectif Action non-violente (ANV), dans le cadre d'une autre campagne.

Le 2 septembre, Pierre et Fanny, 33 et 35 ans, avaient en effet été jugés pour avoir décroché et subtilisé le portrait d'Emmanuel Macron dans la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, le 21 février 2019. Cécile Duflot, ancienne ministre et présidente d'Oxfam France, avait notamment été appelée à la barre, prononçant un discours sur l'inaction gouvernementale en matière de climat.

À la suite d'une décision historique, les deux activistes ont tous deux été relaxés le 16 septembre, après avoir encouru cinq ans de prison et 75 000 € d'amende. Ils étaient défendus par l'avocat Thomas Fourrey, qui assurera également la défense d'Alex Montvernay.



Fanny, 35 ans, et Pierre, 33 ans, étaient jugés le 2 septembre pour « vol en réunion ». Ils ont été relaxés. Photo Progrès/Joel PHILIPPON

pris sur Facebook qui domine le marché publicitaire en ligne.

« Facebook est une manière plus subjective de toucher les gens, et d'échanger avec des gens qui ne partagent pas nos idées. Cela permet de gagner la confiance des gens », affirme Alex Montvernay qui a diffusé une vidéo de lui sur le réseau social dans lequel il justifie son action et renvoie au travail des associations qui l'entourent.

**Un retentissement au niveau national**

« Ce ne sera pas le procès d'Alex, mais celui de la publicité et de son matraquage quotidien, dont les politiciens semblent ne même plus se rendre compte », souligne Benjamin Badouard, président du collectif Plein la vue, qui sera entendu comme témoin le 7 octobre. « En termes de sanctions, on trouve ça grotesque et disproportionné pour un militant qui n'a fait que se servir d'eau

et de farine pour coller des affiches. »

« Alex est le premier militant de l'ANV à être convoqué en procès pour notre campagne antipub. Le retentissement se fait donc au niveau national et il est légitime pour nous d'avoir lancé un large appel à toute la communauté militante et au-delà via Facebook, explique Sylvine Bouffaron, porte-parole d'Alternatiba et ANV Rhône. Ce procès aura forcément des conséquences sur nos actions : à chaque tentative de répression, de nouveaux membres viennent gonfler nos rangs pour se former à l'action non-violente. »

Un important travail de communication, renforcé par une coïncidence : les 5 et 6 octobre, Lyon accueillera la 4<sup>e</sup> édition du rassemblement national Antipub, avec notamment l'assemblée générale ordinaire de l'association RAP.

Lucas SIMONNET